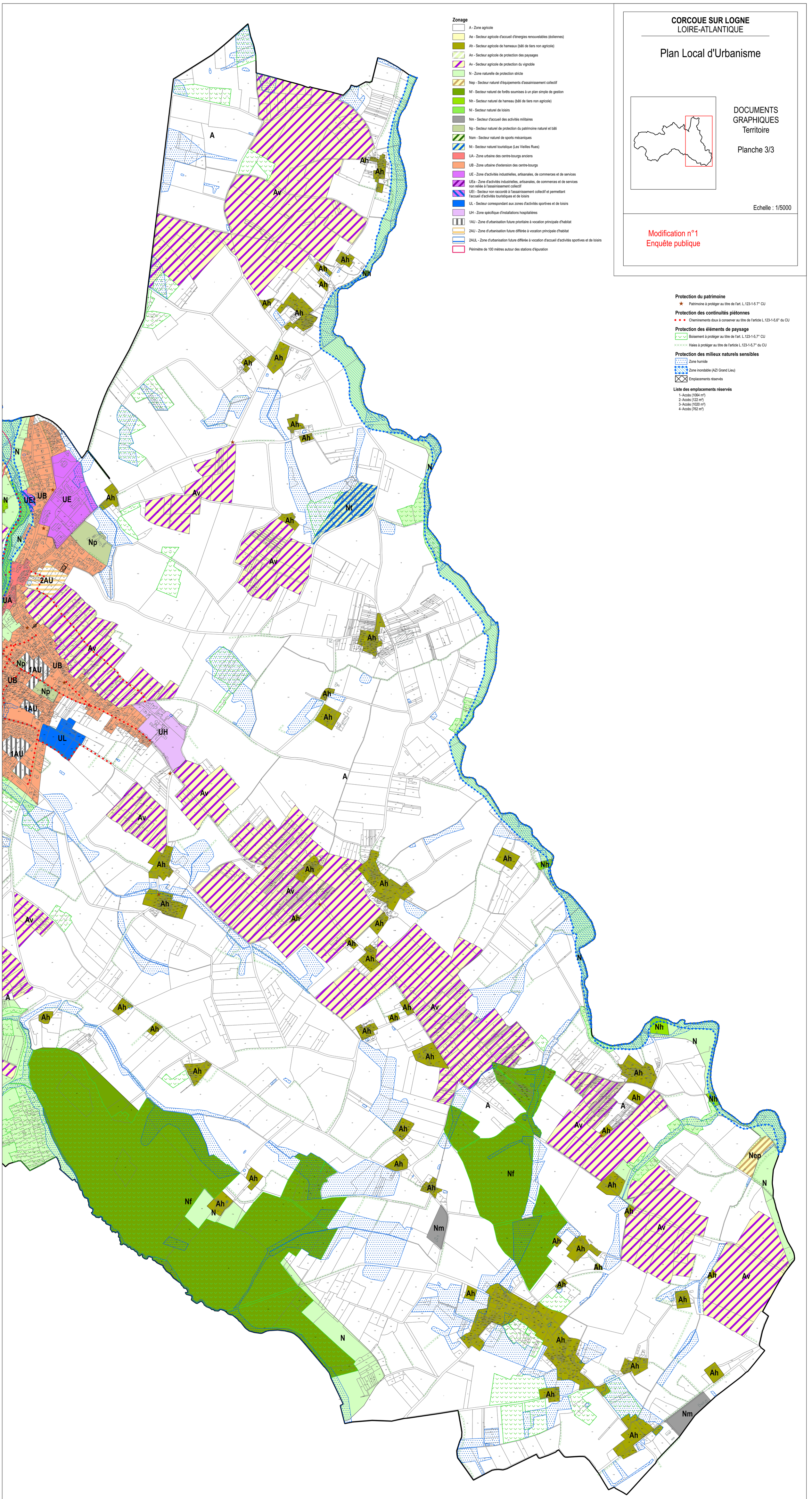
Zonage
A - Zone agricole
Ae - Secteur agricole d'accueil d'énergies renouvelables (éoliennes)
Ah - Secteur agricole de hameaux (bâti de tiers non agricole)
An - Secteur agricole de protection des paysages
Av - Secteur agricole de protection du vignoble
N - Zone naturelle de protection stricte
Nep - Secteur naturel d'équipements d'assainissement collectif
Nf - Secteur naturel de forêts soumises à un plan simple de gestion
Nh - Secteur naturel de hameau (bâti de tiers non agricole)
Nl - Secteur naturel de loisirs
Nm - Secteur d'accueil des activités militaires
Np - Secteur naturel de protection du patrimoine naturel et bâti
Nsm - Secteur naturel de sports mécaniques
Nt - Secteur naturel touristique (Les Vieilles Rues)
UA - Zone urbaine des centre-bourgs anciens
UB - Zone urbaine d'extension des centre-bourgs
UE - Zone d'activités industrielles, artisanales, de commerces et de services
UEa - Zone d'activités industrielles, artisanales, de commerces et de services non reliée à l'assainissement collectif
UEt - Secteur non raccordé à l'assainissement collectif et permettant l'accueil d'activités touristiques et de loisirs
UL - Secteur correspondant aux zones d'activités sportives et de loisirs
UH - Zone spécifique d'installations hospitalières
1AU - Zone d'urbanisation future prioritaire à vocation principale d'habitat
2AU - Zone d'urbanisation future différée à vocation principale d'habitat
2AUL - Zone d'urbanisation future différée à vocation d'accueil d'activités sportives et de loisirs
Périmètre de 100 mètres autour des stations d'épuration
CORCOUE SUR LOGNE
LOIRE-ATLANTIQUE
Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENTS GRAPHIQUES
Territoire
Planche 3/3
Echelle : 1/5000
Modification n°1
Enquête publique
Protection du patrimoine
Patrimoine à protéger au titre de l'art. L.123-1-5 7° CU
Protection des continuités piétonnes
Cheminements doux à conserver au titre de l'article L.123-1-5,6° du CU
Protection des éléments de paysage
Boisement à protéger au titre de l'art. L.123-1-5,7° CU
Haies à protéger au titre de l'article L.123-1-5,7° du CU
Protection des milieux naturels sensibles
Zone humide
Zone inondable (AZI Grand Lieu)
Emplacements réservés
Liste des emplacements réservés
1- Accès (1064 m²)
2- Accès (122 m²)
3- Accès (1020 m²)
4- Accès (762 m²)